



**MAIRIE**  
**84240 SANNES**

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 2 Juin 2014 à 18H30**

**Etaient présents :** Monique BARNOUIN, Eve MAUREL, Bruno PEREZ, Gilles MOYNE, Frédéric AMOURDEDIEU, Yves GIAI-CHECA, Alberte FELINES ; Jean-Louis STAIANO, Alain LAGIER, Claude GARCIN.

**Absent excusé :** Armelle TOUATI,

**Secrétaire :** Gilles MOYNE

**Approbation du Conseil Municipal du 28 avril 2014**

Madame le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de la prise d'une délibération concernant la position de la commune sur la question du transfert de compétence de PLU à la communauté territoriale Sud Luberon faisant suite à la loi ALUR

**1- Position de la commune sur la question du transfert de compétence en matière de PLU :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte en matière d'urbanisme, suite au vote de la loi ALUR « Accès au Logement et Urbanisme Rénové » et plus particulièrement les dispositions de l'article 63 relatives au transfert de compétence, et à la modernisation du Plan Local d'Urbanisme.

Cet article stipule en effet que, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme devient une compétence des communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération le lendemain de l'expiration d'un délai de TROIS ANS à compter de la publication de ladite loi.

Toutefois, le texte prévoit la possibilité de s'opposer à ce transfert de compétence si, dans les TROIS MOIS précédent le terme du délai de trois ans précité, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, l'ensemble des élus présents décide de ne pas transférer la compétence en matière de PLU à la Communauté Territoriale Sud Luberon.

**2- Modification Délibération attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T) :**

Madame le maire informe les élus que la trésorerie de Pertuis à demander la reprise pour la forme de la délibération prise le 5/11/2012 attribuant l'IAT aux agents de catégorie C de la commune Modification afin que cette dernière soit en corrélation avec les arrêtés pris en 2012.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, l'ensemble des élus présents donne leur accord sur cette modification.

**3- Délibération concernant le changement de titulaire du SCOT**

Madame le Maire informe les élus que la communauté de commune COTELUB demande que le titulaire délégué du SCOT doit obligatoirement être le maire de la commune.

Par conséquent :

Mme Monique BARNOUIN devient Déléguée Titulaire du SCOT et Mr Claude GARCIN devient délégué suppléant du SCOT

L'ensemble des membres présents approuve à l'unanimité cette proposition.

**4- Création du Site internet de la commune**

Madame le Maire informe les élus que suite aux différents entretiens auprès de trois sociétés créatrices de sites internet, il ressort les propositions suivantes :

Entreprise sitkom + Freelance Pierre guillaume Baret : 3.864.00€ HT

Mr Dimitri Latil : 2700€.

Ces deux prestations comprennent la création du site internet de la commune, l'achat des thèmes, l'hébergement et la maintenance pour 1 an du domaine.

Madame le maire demande aux élus de se prononcer sur ce dossier afin d'établir l'ordre de service.

L'ensemble des membres présents décide d'attribuer la commande du Site internet de la commune à Monsieur Dimitri Latil pour un montant de 2700€.

#### **5- DETR 2014**

Madame le Maire informe les élus que Monsieur le Sous-Préfet de Vaucluse, dans le cadre de notre demande de subvention au titre de la DETR 2014 a attribuer à la commune la somme de 80.500€ destinée à acquisition d'une surface dédiée à la salle multimodale du futur bâtiment au centre de Cœur de Village.

L'ensemble des membres présents manifeste leurs remerciements.

#### **6- Elections Sénatoriales**

Madame le Maire rappelle aux élus que la prochaine date des élections sénatoriale est fixée au 20 Juin 2014

#### **7- Divers**

Madame le Maire présente aux élus l'état des subventions demandées et perçues au 1<sup>er</sup> juin 2014 :

Accord Préfecture DETR 2014 : 80.500€ pour salle multimodale  
Accord Monsieur le Sénateur Alain Milon : 8 000€ projet appartement

Reçu à ce jour versement des subventions :

Mr A.Dufaut 11 339€ 1er acompte sur 15 000 rond-point  
Mr J Aubert 1 213€ 1er acompte sur 5000 mur Tronic

Mairie

Mr.Dufaut 2 500€ totalité numérotation voies et chemins

Avenant contractualisation 2012 28 000€ giratoire

Avenant contractualisation 2013 28 000€ giratoire travaux complémentaires

Aide spécifique 2013 27 000€ aménagement PMR